

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 TITULAIRE OU TITULAIRE RESPONSABLE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant	%
Nom	Prénom	N° d'intervenant	%
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)
			Téléphone (bureau)
			Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique		

1.2 REPRÉSENTANT DU TITULAIRE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant
Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App. Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal
		Téléphone (domicile)
		Téléphone (bureau)
		Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique	

SECTION 2 : LOCALISATION DU OU DES CLAIMS DÉSIGNÉS

(C) canton, (P) paroisse, (S) seigneurie et (F) feuillet SNRC

C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
		/
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
		/
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
		/
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
		/

SECTION 3 : ENTENTE ENTRE TITULAIRES CONCERNANT LES LIMITES DE TITRES À SUBSTITUER

Sur la carte des titres miniers du Ministère, un ou des titres miniers détenus par un tiers sont-ils situés à moins de 400 mètres des titres que vous voulez substituer?

 Oui. Combien de titulaires, autres que vous, détiennent des claims situés à moins de 400 mètres de votre propriété?

Le ou les titulaires des titres situés à moins de 400 mètres de votre propriété acceptent-ils la localisation de vos claims telle qu'elle est indiquée sur la carte des titres miniers du Ministère?

 Oui. Vous devez joindre à la présente demande un document sommaire à cet effet. Chaque document doit être signé par le titulaire concerné. Non. Vous devez conclure et signer une entente avec chacun des titulaires et l'annexer à la demande.*(Vous pouvez utiliser le formulaire intitulé « Entente entre titulaires de droits miniers sur les limites de titres à convertir ou à substituer ».)*

SECTION 4 : RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Comment désirez-vous que les excédents de crédits de travaux soient répartis? *Cocher la case appropriée.*

- entre tous les claims désignés sur carte
*Par défaut, les excédents seront répartis entre tous les nouveaux claims désignés sur carte de façon proportionnelle à leur superficie.
- selon la localisation réelle des travaux
*La répartition des excédents doit être fournie par le titulaire et tenir compte de la localisation réelle des travaux.

